



Jambes, le 10 mars 2021

Monsieur David Clarinval
Ministre fédéral de l'Agriculture
Rue des Petits Carmes, 15, 6^{ième} étage
1000 Bruxelles

REF : N&P/012/MAF/LAV

Objet : autorisation du sulfoxaflor en pulvérisation aérienne en cultures de pomme de terre et de légumes de plein champ

Monsieur le Ministre,

Nous avons été interpellés par l'autorisation que vous avez donnée en octobre 2020 pour l'utilisation de la **matière active sulfoxaflor** en culture de plein champ et ce, pour un nombre important de cultures : pommes de terre, fèves, choux, féveroles. Ces cultures représentent un nombre d'hectares conséquent et sont parmi les plus traitées (cfr. tableau en annexe).

Le sulfoxaflor est **un néonicotinoïde de dernière génération**. Il agit sur le système nerveux des insectes et il est systémique. De ce fait, il se diffuse dans toute la plante et contamine l'ensemble des feuilles, tiges et fleurs.

Autorisé en 2015, cette matière active a été réservée aux usages en milieux fermés suite à son impact sur les abeilles.

Déjà en 2014, l'Efsa relevait dans son étude « *Conclusion on the peer review of the pesticide risk assessment of the active substance sulfoxaflor* »¹ qu'un risque élevé pour les abeilles n'a pas été exclu pour les utilisations sur le terrain. De plus, un risque élevé à long terme a été indiqué pour le scénario des petits mammifères herbivores pour les utilisations sur le terrain dans les légumes. Cette étude a été complétée par une seconde, elle aussi de l'Efsa, en 2020 : « *Peer review of the pesticide risk assessment for the active substance sulfoxaflor in light of confirmatory data submitted* »².

L'autorisation que vous avez donnée interdit l'usage durant la floraison, ce qui n'est pas suffisant puisqu'en féverole, par exemple, le produit peut être pulvérisé jusqu'à 6 jours avant la floraison. Il va de ce fait polluer les parties florales de la plante qui seront visitées par les abeilles. De plus, le sulfoxaflor pulvérisé se retrouve également sur le sol et a ainsi un impact sur les abeilles solitaires qui nichent au sol.

Des études montrent également les risques pour les abords des champs suite aux conditions de traitement et au fait que le sulfoxaflor est soluble dans l'eau (cette dernière pouvant servir de vecteur pour transporter le produit en-dehors du champ traité).

¹ www.doi.org/10.2903/j.efsa.2014.3692

² www.doi.org/10.2903/j.efsa.2020.6056

Quand on sait que les abords des champs sont les derniers lieux de biodiversité qui présentent des floraisons, on mesure les risques pour les abeilles. Les adventices dans les champs et visitées par les insectes représentent également un risque pour ces derniers.

Des études récentes ont également mis en avant la nocivité du sulfoxaflor pour les bourdons :

- www.pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32055075
- www.pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32752985
- www.pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32055075
- www.pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30111837

La nocivité du sulfoxaflor a également été reconnue pour la petite faune des champs. Cette dernière est déjà malmenée par l'étendue des parcelles, dépassant parfois plus de 20 ha en ce qui concerne la pomme de terre. Le risque est réel d'une fois de plus porter préjudice au maintien des populations.

Les études menées par l'Efsa n'ont pas analysé l'effet subléthal du sulfoxaflor, ce qui est assez inconcevable quand on connaît les graves effets des néonicotinoïdes. Ce manquement justifie à lui seul la suspension de l'usage de cette molécule le temps de réaliser des études.

L'autorisation du sulfoxaflor en culture de pommes de terre et de légumes est d'autant plus regrettable que des alternatives à ce produit existent. La production biologique en culture de pommes de terre et de légumes, notamment en grandes surfaces, est en plein développement. Elle prouve par la même occasion la possibilité de protéger les cultures autrement que par le traitement d'un pesticide tel que le sulfoxaflor.

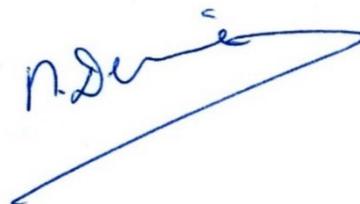
Nous vous demandons donc de revoir votre position et d'interdire l'utilisation du sulfoxaflor en culture de pommes de terre et de légumes plein champ. De plus, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter nos arguments en ce dossier.

Dans le cadre des discussions au niveau européen sur l'agrément du sulfoxaflor, nous vous demandons également de soutenir une interdiction de cette substance. Pourriez-vous, s'il-vous-plâit, nous indiquer la position de la Belgique au niveau du Comité permanent SCOPAFF sur ce sujet ?

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre courrier et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



Marc FICHERS
Nature & Progrès
+ 32 81/32.30.52
marc.fichers@natpro.be



Martin DERMINE
Pesticide Action Network (PAN) Europe
+32 2 318 62 55
martin@pan-europe.info

Annexe

Sensibiliser aux alternatives aux pesticides chimiques de synthèse en cultures de pomme de terre

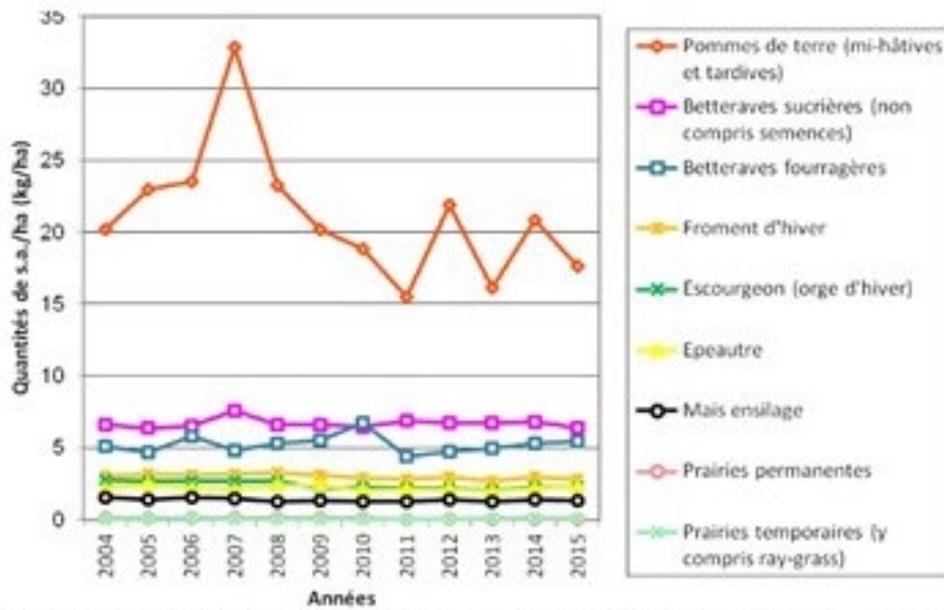


Figure 1 : Extrapolation de l'utilisation de PPP (en kg/ha) par culture en Wallonie à partir des données des comptabilités agricoles de la DAEA) dans les grandes cultures entre 2004 et 2015. Source : UCL -ELI-ELIM, 2017